

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme <i>[Biffer les mentions inutiles]</i>	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
✓ 20/08/2018 Convention-faisabilité ✓ 30/09/2021 Convention-réalisation	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	CT04 Réhabiliter l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements	1 964 877.37 € honoraires et TVA comprise	En attente de l'approbation par la RW suite à l'envoi des pièces justificatives le 30/08/2024 par la Commune (relances 25/11/2024 et 24/02/2025)

Etat du patrimoine

Le bien est-il toujours propriété communale ?

Oui

Non

Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous

Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente

Montant de la vente

Modalités de réaffectation du montant de la vente

Le bien est-il loué ?

Oui

Non

Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.

Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)

Le bien est-il mis à disposition gracieusement ?

Oui

Non

Date d'approbation de la convention par le Conseil communal

09/02/2024 – Convention d'occupation des locaux (espace de stockage annexe) entre la Commune et les Vaillants d'Attre (troupe de théâtre) pour une durée de 10 ans à titre gracieux

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Locations des salles	Montant annuel	7.470,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Electricité	Montant annuel	743,61 €
	Gaz	Montant annuel	1.373,00 €
	Eau	Montant annuel	467,12 €
	Téléphonie	Montant annuel	537,48 €
	Assurances	Montant annuel	583,04 €
	Emprunt – Remboursement capital & intérêts	Montant annuel	70.793,17 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 67.027,42 €
Réaffectation des bénéfices	Sans objet		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Taux d'occupation	✓ 31 activités en semaine sur le dernier quadrimestre 2024 ✓ 34 weekends sur 40 occupés par des activités associatives, familiales ou institutionnelles
Types et impact des activités Emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion, etc.	Attractivité du village : ateliers artistiques, marché de Noël, etc.
	Soutien à la cohésion sociale : fête des voisins, etc.
	Evènements : conférences (sur l'énergie, ...), CLDR, etc.
	Cours collectifs : yoga, psychomotricité, etc.
	Réunions de monde associatif : Troupe de théâtre « Les Vaillants d'Attre », etc.

³En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espaces publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce, etc.)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur⁶
2014	2014	20/03/2025	24/03/2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de travail durant l'année écoulée ⁷	19/02/2024 – CLDR	Nombre de présent.e.s	14 membres (dont 10 citoyen.ne.s) + 1 invité.e (dont 1 citoyen.ne)
	14/03/2024 – CLDR		7 membres (dont 5 citoyen.ne.s) + 1 invité.e (dont 1 citoyen.ne)
	18/04/2024 – CLDR		14 membres (dont 11 citoyen.ne.s)
	18/04/2024 - CLDR étendue		13 membres (dont 10 citoyen.ne.s) + 8 invité.e.s (dont 8 citoyen.ne.s) + 3 artistes

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural

Au vu des réunions tenues en 2023, de la fin de validité du PCDR (10/2027) et de la nouvelle mandature communale, deux projets sont proposés pour des **demandes de subsides « Développement rural »** : la liaison douce entre Gages et Brugelette et la Maison rurale dans la Chapelle des Carmes. Le projet de Structure d'accueil est mis en suspens dans l'attente des conclusions du Master plan prévu par la nouvelle équipe politique pour le parc communal.

La population a été invitée à s'investir dans la mise en place d'un **élément fédérateur** dans le cadre des travaux de réfection de la Grand' Place de Brugelette : définition du programme artistique (CLDR étendue 06/2023), désignation d'un représentant de la CLDR au sein du jury du concours d'artistes coordonné par la Commission des Arts de Wallonie (CLDR 04/2024), rencontre entre les artistes candidat.e.s et la population (CLDR étendue 04/2024), participation au jury (07/2024), ateliers créatifs en collaboration avec le Centre culturel l'Envol (public varié 11/2024 & 12/2024), etc. L'œuvre et la Grand' Place de Brugelette ont été inaugurés le 14/03/2025.

Le sentier « **Arbre, quel est ton nom ?** » a été inauguré le 03/07/2024 dans le parc communal de Brugelette dans le cadre de l'après-midi de la Jeunesse. Et les photographies des œuvres réalisées par des artistes brugelettois en lien avec le projet « Arbre, quel est ton nom ? » ont été mises en ligne sur la page internet dédiée à l'Opération de Développement rural de Brugelette (<https://www.brugelletteaufildeladendre.info/arbre.html>) fin 2024.

La **carte de l'entité** pourra être mise à jour en 2025.

Propositions de projets à entreprendre

Numéro fiche-projet	LT12	CT02	MT02
Intitulé du projet	Créer une Maison rurale	Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal – Créer une liaison douce entre Gages et Brugelette	Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le parc communal de Brugelette
Priorité du projet	Long terme	Court terme	Moyen terme
Calendrier d'exécution	2025	2026	2027

Commission locale de Développement rural (CLDR)

Séance du 19 février 2024 – Maison de village d'Attre

Maison de village d'Attre

Présent·e·s

Didier STREBELLE - Echevin du Développement rural

Mireille GALLEMAERS, Isabelle LIÉGEOIS, Géry PATERNOTTE, - Membres de la CLDR, Représentant·e·s du Conseil communal
Jean-Pierre BAUDART, Olivier BONNIER, Kelly BOUTIQUE, Pierre DELCAMBRE, Marc DE VLEESCHHOUWER, Thérèse D'HAUFAYT, Sabrina DIERICK, Michel JAMSIN, Yves MARTIAL, Raffaella VILLANI - Soit 10/22 des Membres de la CLDR, Représentant·e·s de la population

Nicolas BARTOLINI – Citoyen invité

Esther VEGA GIL – Service Logement

Stéphanie GUÉRIN - Agent de la Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Excusé·e·s

Martin CRÉVIEAUX, Marcel MAYNÉ - Membres de la CLDR, Représentant·e·s de la population

Commission locale de Développement rural

Mise à jour de la composition

Au vu du nouveau Règlement d'ordre intérieur, cinq membres étaient considéré·e·s comme démissionnaires.

Un courrier leur a donc été adressé pour connaître leur volonté de rester membre.

Trois membres ont confirmé qu'ils démissionnaient de la CLDR :

- Tommy CAPELLE
- Baudouin de MEESTER de HEYNDONCK
- Henri VANBERGHEM

Deux membres ont confirmé leur intérêt pour cette commission :

- ✓ Marcel MAYNÉ
- ✓ Raffaella VILLANI

Nicolas BARTOLINI, un ancien membre a été contacté par erreur, mais est intéressé de rejoindre la commission.

La mise à jour de la composition de la CLDR sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

N.B. : en fonction du nombre représentant·e·s de la population (NDLR : il passe de 22 à 20), il faudra peut-être ajuster le nombre de représentant·e·s du Conseil communal (NDLR : il devra être réduit de 7 à 6).

Approbation des comptes-rendus

Les comptes-rendus des séances des 28/09/2022, 13/02/2023, 17/04/2023, 30/05/2023, 07/06/2023, 19/06/2023 et 17/10/2023 sont approuvés.

Programme communal de Développement rural - Bilan et perspectives

Il est proposé de faire état de l'avancement des dossiers abordés dans ces comptes-rendus depuis la tenue des réunions y liées.

Bilan

Maison de village d'Attre

Le Conseil communal a validé le nom de « Maison de village d'Attre » tel que proposé par la CLDR étendue du 17/10/2024. Le bâtiment a été inauguré le 08/12/2023.

Pôle communal de Gages

Avant-projet - Approbation

- ✓ CLDR : 28/09/2022
- ✓ Collège communal : 05/10/2022
- ✓ SPW : 24/01/2023

Permis d'urbanisme :

- ✓ Fonctionnaire délégué : 15/06/2023

Projet définitif & documents relatifs au marché de travaux

Convention-réalisation > en attente

Structure d'accueil dans le parc communal

Il est suggéré de demander l'avis de l'Envol notamment sur les dimensions de la scène durant la fête de la musique.

Liaison douce Gages-Brugelette

Des contacts ont été pris avec la Province pour connaître les limites exactes de l'Avenue de Gages, un chemin communal. Il a été conseillé à la Commune d'effectuer un rebornage – les démarches ont été lancées.

Création d'un élément fédérateur sur la Grand' Place de Brugelette

La Commune a pris les renseignements auprès de la Commission des Arts pour obtenir son soutien dans la désignation d'un artiste pour la création de cette œuvre.

Cette procédure implique :

- La délégation au jury majoritairement constitué des membres de cette commission des arts du choix de l'œuvre retenue ;
- La rétribution forfaitaire par cette commission des arts des artistes non retenus (prise en charge financièrement par elle).

Michel Jamsin se propose comme artiste à consulter pour ce concours ; il donne comme exemple une de ses réalisations : des sculptures implantées devant l'Hôpital Ambroise paré à Mons.

Deux membres émettent des réserves sur les conditions de collaboration avec la CAW, et préféreraient une organisation interne, uniquement des artistes locaux et une consultation citoyenne.

La majorité des membres de la CLDR présent-e-s approuve le principe de collaborer avec la Commission des arts, et suggère de :

- Solliciter des artistes locaux pour ce concours ;
- Demander de pouvoir inclure une délégation de la CLDR (3 personnes) en voix consultative, en plus des deux ou trois représentant-e-s de la Commune qui auront voix délibérative.

Perspectives

Au vu des réunions tenues en 2023 et de la fin de validité du PCDR (10/2027), deux projets sont proposés pour des demandes de subsides « Développement rural » : la structure d'accueil dans le parc communal et la liaison douce entre Gages et Brugelette.

Avant de se positionner, deux membres demandent que l'ensemble des projets encore en attente soit passé en revue.

A l'unanimité, la CLDR invite la Commune à solliciter des subsides auprès de la Région wallonne en vue de :

- Créer une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette (NDLR : fiche projet du PCDR « MT02 - Aménager les espaces publics comme éléments de liaison entre les polarités et la Dendre - Créer une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette » ;

- Aménager une liaison douce entre Gages et Brugelette (NDLR : fiche projet du PCDR « CT02 - Structurer les déplacements au fil de la Dendre et s'accrocher au réseau intercommunal »).

N.B. : En l'absence de quorum (il manque un-e représentant-e), la demande de subside relative à la création d'une structure d'accueil dans le Parc communal de Brugelette devra être entérinée lors d'une séance ultérieure.

NDLR : Concernant la demande de subsides pour la liaison douce Gages-Brugelette, le point avait déjà été acté lors de la séance du 30/05/2023, sans le quorum. Elle est donc entérinée lors de cette séance du 19/02/2024.

En l'absence de budget et de soutien politique, la création d'une maison rurale ou toute autre infrastructure culturelle, dans la chapelle des Carmes ou ailleurs, est laissée en suspens pour la mandature suivante. Le recours aux subsides du Développement rural sera encore possible pour un projet du PCDR.

Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Pour le Secrétariat,

Le Président,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

André DESMARLIERES,
Bourgmestre

Commission locale de Développement rural (CLDR)

Séance du 14 mars 2024 – Structure d'accueil dans le parc communal
18h00 à la Maison de village d'Attre

Présent·e·s

Didier STREBELLE - Echevin du Développement rural

Mireille GALLEMAERS - Membres de la CLDR, Représentant·e·s du Conseil communal

Jean-Philippe BAUDART, Olivier BONNIER, Pierre DELCAMBRE, Jean-Michel LEJUSTE, Yves MARTIAL - Soit 5/22 des Membres de la CLDR, Représentant·e·s de la population

Nicolas BARTOLINI – Citoyen invité

Esther VEGA GIL – Service Logement

Stéphanie GUÉRIN - Agent de la Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Excusé·e·s

Martin CRÉVIEAUX, Marc DE VLEESCHHOUWER, Thérèse D'HAUFAYT, Sabrina DIERICK, David GRZEGORZEWSKI, Michel JAMSIN, Marcel MAYNÉ, Ionel STIERS, Raffaella VILLANI - Membres de la CLDR, Représentant·e·s de la population

Commission locale de Développement rural

Quorum

Formellement, le quorum n'est pas nécessaire cette séance-ci. C'est parce qu'il n'était pas atteint à la séance précédente que la séance du jour a été organisée.

Composition

La mise à jour de la composition de la CLDR est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil communal (28/03/2024). Le nombre de citoyen·ne·s s'élèvera alors à vingt. Le nombre maximal de représentant·e·s du Conseil communal sera donc de six (pour représenter moins d'un quart du nombre total de membres de cette commission).

Compte-rendu 19/02/2024

Le compte-rendu de la séance de la CLDR du 19/02/2024 est approuvé.

Structure d'accueil dans le parc communal

Les grandes lignes de ce projet sont rappelées.

Les besoins du Centre culturel l'Envol devront être établis en amont de la définition du projet.

Il conviendra de prévoir les crédits budgétaires communaux nécessaires à la désignation d'un auteur de projet.

La CLDR invite la Commune à négocier avec la Région wallonne l'obtention de subsides « Développement rural » pour la création de cette structure d'accueil dans le parc communal.

Divers

Grand' Place – Œuvre fédératrice

Les dernières avancées de ce dossier sont transmises en séance :

- Artistes candidat·e·s :
 - o Cinq ont été contacté·e·s : deux artistes locaux et trois extérieur·e·s conseillé·e·s par la Commission des Arts de Wallonie (CAW)
 - o Les quatre non retenus au terme du concours seront rémunéré·e·s par la CAW ;
- Le règlement du concours inclut les exigences liées à ce projet :
 - o Refléter les attentes citoyennes ;
 - o S'intégrer dans son environnement ;
- Il a été rappelé à la CAW qu'il s'agit bien d'une commande citoyenne, qui doit être accessible au premier coup d'œil, ne pas être trop abstraite.
- Une rencontre citoyenne avec les artistes est prévue (NDLR : jeudi 18/04/2024 à 19h à la Maison de village d'Attre).
- Il conviendra de choisir un·e représentant·e citoyen·ne au sein de la CLDR pour le jury organisé par la CAW – qui se déroulera probablement le 11/07/2024 en journée à Salzinnes.

Journées du patrimoine

Le Centre Sainte-Gertrude ouvrira ses portes à l'occasion des Journées du patrimoine – pour plus d'informations, prendre contact avec Mireille Gallemaers).

Pour le Secrétariat,

Le Président,

Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie

André DESMARLIERES,
Bourgmestre



Fondation Rurale
de Wallonie



Grand' Place - Élément fédérateur

Rencontre entre les artistes candidat·e·s et la population – 18 avril 2024
19h00 à la Maison de village d'Attre

Présent·e·s

Didier STREBELLE - *Echevin du Développement rural*

Mireille GALLEMAERS - *Membres de la CDLR, Représentant·e·s du Conseil communal*

Nicolas BARTOLINI, Jean-Philippe BAUDART, Katty BOUTIQUE, Marc DE VLEESCHHOUWER, Pierre DELCAMBRE, Sabrina

DIERICK, Yves MARTIAL, Marcel MAYNÉ, Lionel STIERS - *Membres de la CDLR, Représentant·e·s de la population*

Richard AUQUIER, Caroline DE PAEPE, Jean-Louis DIEU, André JACQUET, Georges LEMAIRE, Caroline NAVEZ, Olivier QUERTIN,

Ginette RENARD - *Conseillère communale*

Michel JAMSIN, Xavier PARMENTIER [part time], Léopoldine ROUX, Pascaline WOLLAST - *Artistes*

Caroline NAVEZ - *SPW, Secrétariat de la Commission des Arts*

Esther VEGA GIL - *Service Logement*

Stéphanie GUÉRIN - *Agent de la Fondation rurale de Wallonie (FRW)*

Excusé·e·s

Luc BRONCHART, Martin CRÉVIEAUX, Thérèse D'HAUFAYT, David GRZEGORZEWSKI, Raffaella VILLANI - *Membres de la CDLR, Représentant·e·s de la population*

Présentation de Brugelette

Quelques chiffres et mots-clés permettant de situer Brugelette sont présentés : villages de l'entité, superficie du territoire, nombre d'habitant·e·s, axes de circulation, sites touristiques, etc.

Contexte

Développement rural & cœur de Brugelette

La Commune de Brugelette est investie dans une Opération de Développement rural. Elle vise au développement territorial durable autour d'une identité forte fédérant les cinq villages au travers du concept « Brugelette, au fil de la Dendre ».

La réfection de la Grand' Place s'intègre dans une réflexion plus large à l'échelle du cœur de Brugelette, intégrant sa position au centre de l'entité, la présence de services, de commerces et d'écoles à proximité, le cadre bâti, le patrimoine, etc., et permettant notamment d'améliorer la convivialité.

Grand' Place – Phase 1

Une première phase de réfection a été réalisée en 2019, de la Rue des Déportés à la Rue de la Sucrerie.

Grand' Place – Phase 2

La deuxième phase, de la Rue de la Sucrerie au parvis de l'Eglise, sera mise en œuvre en 2024.

Œuvre artistique fédératrice

Consultation citoyenne

Contraintes & Points d'attention

Sont notamment évoqués la prise en compte de différents usagers (piétons, PMR, anciens combattants, etc.), la pérennité des matériaux, leur faible entretien, etc.

Attentes citoyennes

Quelques mots-clés sont développés : visible de jour comme de nuit, évolutive, intégrée, harmonieuse, fédératrice, favorisant la rencontre, moderne, multifonctionnelle, etc.

Précisions & suggestions citoyennes

Sites à proximité

- Sont situés à proximité de la zone d'intervention :
 - o Un arrêt SNCB,
 - o Le site de l'ancienne sucrerie dont le propriétaire actuel est Pairi Daiza.

Plans d'exécution

- Il sera vérifié si le plan projeté en séance est bien identique à celui adressé aux artistes candidat·e·s, en particulier en ce qui concerne le nombre et la localisation des arbres prévus.
- L'accès PMR ainsi que celui pour les funérailles (corbillards) ont été pris en compte par l'architecte.

Localisation de l'œuvre

- La sécurité liée à la proximité de l'œuvre avec la voie publique sera évaluée par le SPW/Routes.
- Il est suggéré de prévoir un banc pour pouvoir admirer l'œuvre.
- Un mat lumineux permettra de mettre l'œuvre en lumière.

Caractéristiques de l'œuvre

Physiques

- Les artistes candidat·e·s devront assurer sa stabilité.
- Il peut être possible de circuler autour de l'œuvre.

Symbolique

- Elle doit être représentative des cinq villages de l'entité.

Artistiques

- Il s'agit de l'intégration d'une œuvre dans un milieu « urbain ».
- Elle pourrait servir de mobilier urbain.
- Il ne s'agit pas d'une commande. L'artiste s'appuiera sur les envies de la population pour créer.
- Elle ne sera pas issue d'une réflexion solitaire de l'artiste, mais sera une réponse aux demandes citoyennes.

Sensibilisation à l'art

- La population et la Commune « recevront » l'œuvre proposée par l'artiste retenu·e.
- Une médiation autour de l'art pourrait être proposée à la population en aval de l'installation de l'œuvre.
- Pourquoi investir dans une œuvre d'art ?
 - o Pour sensibiliser à l'art.

Liste des artistes candidat·e·s

- Ils/elles ont déjà réalisé des œuvres destinées à des espaces publics, en tenant compte des desiderata de la population.
- La liste a été constituée conjointement par la Commission des Arts de Wallonie (CAW) - artistes extérieurs, et la Commune - artistes locaux.
- Le choix d'artistes et d'œuvres nécessitent des compétences techniques et artistiques (professeurs, artistes, gestionnaires de musées, etc.).
- Le recours à un référendum populaire n'a pas été retenu.
La population aurait une réaction clivante ; un avis unanime ne ressortirait pas d'un référendum.

Délai d'exécution

- La réalisation du chantier de réfection de la Grand' Place dans lequel s'intègre l'implantation de l'œuvre est prévue sur 90 jours (hors périodes de pause).
- Des contacts préalables ont été pris par l'association des anciens combattants concernant les commémorations. Si le chantier est en cours aux dates de commémoration, elles se tiendront exceptionnellement ailleurs dans l'entité.

Jury

- Il sera composé d'une vingtaine de membres :
 - o Jusqu'à quatre représentant·e·s techniques du SPW ;
 - o Une quinzaine d'autres (artistes, centres culturels, musées, etc.) ;
 - o Deux représentant·e·s de la Commune : Collège communal et de la Commission locale de Développement rural (CLDR).

- L'architecte en charge du projet de la Grand' Place de Brugelette, la référente administrative communale et celle de l'organisme d'accompagnement y auront voix consultative.
- Il évaluera la qualité artistique de l'œuvre proposée, les réponses techniques avancées, son intégration dans son contexte, etc.
- Œuvres retenues par la CAW :
 - o Expertise depuis une vingtaine d'années (cf. site internet de la CAW)
- Quel est le retour de la population ?
 - o Les œuvres retenues sont plutôt bien reçues. Elles sont « adoptées » par la population (même les plus réticents).
 - o La médiation et l'intégration y contribuent.
- La CAW a-t-elle collaboré au choix de l'œuvre récemment installée à Mons (« Saint Georges et le dragon ») ?
 - o Non.
- Le délai de remise des projets d'œuvre est court.
 - o Il met la « pression » aux artistes.
- Certains participant·e·s sont « frustré·e·s » de ne pas pouvoir choisir l'œuvre ; d'autres sont content·e·s de déléguer ce choix.

Rencontre entre la population et les artistes candidat·e·s

Léopoldine Roux

Présentation

- Elle est peintre.
Elle travaille principalement sur les couleurs, mais pas forcément sur des toiles.
- Elle travaillera en collaboration avec Pascaline Wollast avec laquelle a déjà collaboré ou été en compétition pour d'autres concours – pour être deux sur cette réflexion pour laquelle les délais sont courts.
Elles ont déjà travaillé en médiation ou collaboration avec la population. Dans le cas présent, il s'agira d'une médiation en amont.
Elles vont créer une « petite histoire ».
- Exemple d'œuvres réalisées dans l'espace public :
 - o « Brôme » dans le projet « Arc-en-ciel » : pierres enveloppées d'une peau colorée dont l'appropriation est possible par le jeu, le toucher ;
 - o « Jeux d'enfants » : les dents de la bouche d'un ogre (pierres recouvertes de feuilles d'or) ;
 - o « Acid rain » au W:halld : Installation de drapeaux colorés.

Echanges

- Risque de chute des enfants s'ils grimpent sur les œuvres :
 - o Envisager un sol adapté autour de l'œuvre
- Risque d'altération des couleurs utilisées :
 - o Recours à des vernis et/ou des peintures anti-graffiti
 - o Possibilité de repeindre les œuvres au fil des années
- Répartition des tâches entre les deux artistes :
 - o Léopoldine : candidate au concours d'artistes
 - o Pascaline : « petites mains » pour ce projet
- Envie de travailler avec des matériaux locaux :
 - o Pierres de Mévergnies (carrières fermées), de Lessines, de Soignies, ...
- Pérennité et entretien de l'œuvre :
 - o Doivent être assurées par l'artiste (critères repris dans le règlement du concours)
- Dangerosité potentielle de l'œuvre :
 - o Il ne s'agit pas d'une plaine de jeux, mais elle devra répondre à des exigences de stabilité.

Michel Jamsin

Présentation

- Les mots-clés issus du brainstorming avec la population ont mis d'idées en gestation dans son esprit.
- Exemple d'œuvres réalisées dans l'espace public :
 - o « Oiseaux » en acier inox massif à Brugelette
 - o « Envolée des oiseaux » sur le parking du Centre hospitalier « Ambroise parée »
 - Corps en céramique : matériau choisi pour sa résistance et pour les couleurs possibles
 - Ailes en inox
 - o « Bouquet de fleurs » :
 - En céramique
 - Qui serait « sorti » du fronton (projet avorté par Mons)
- Il est membre de la CLDR.

Xavier Parmentier

Présentation

- Il est sculpteur.
- Il envisage son processus créatif comme un « entonnoir qui digère » les envies (des gens qui se sont exprimés), les lieux.
- Le délai court est difficile, mais stimulant.
- Les questions qu'un artiste peut se poser :
 - o Est-ce que cela va plaire ?
 - Exemple, la fontaine de « Simpélourd » installée sur la Place Verte à Soignies
 - a suscité des silences au moment de l'inauguration ;
 - ...et pourtant, elle est devenue l'emblème de la ville, y compris via son intégration dans sa charte graphique.
 - o Est-ce que l'œuvre sera pérenne ?
- Matériaux déjà utilisés : porphyre, granit, chocolat, acier, etc.
- Un artiste a la tête dans les nuages avec les pieds sur terre.
- Exemple d'œuvres réalisées dans l'espace public :
 - o Enghien : hommage à Eddy Merckx, en acier corten et impression sur dibond ;
 - o Lessines ;
 - o Mévergnies : Roxanne au Grand Marais.
- La population est investie, elle a envie d'être « acteur ».
Ses œuvres sont issues de la rencontre avec les gens.
- Le contexte bâti peut être une « pollution visuelle » dont il faut tenir compte pour que l'œuvre y trouve sa place.

Pour le Secrétariat,


Stéphanie GUÉRIN,
La Fondation Rurale de Wallonie



Le Président,

André DESMARLIERES,
Bourgmestre


Isabelle LIEGEOIS,
pour expédition conforme